

Autres activités valorisables dans le parcours doctoral

Toutes les activités de formation permettant de spécifier l'objet de la recherche et de construire son cadre théorique sont susceptibles d'être valorisées dans le cadre du parcours doctoral.

Suivi de séminaires ou d'UE du Cnam proposés dans le cadre de la formation doctorale : 10 ECTS

Suivi de formations spécifiques (autres établissements) : 10 ECTS

Autre : faire une demande spécifique avec justificatif

Pour cela, il convient de saisir la formation concernée dans **Adum**, de joindre le certificat de présence/certificat de réussite relatif à celle-ci et de préciser en quoi cette formation a contribué à l'objectif visé.

Toutes les activités de formation permettant d'apprendre à conduire un travail empirique sont susceptibles d'être valorisées dans le cadre du parcours doctoral. Par exemple :

Séminaire méthodologique des doctorants : 10 ECTS (72 h) - responsable : Anne Marchais Roubelat